

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 11 juillet 2022

Date affichage : 20 juillet 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, et Claude NEREAU

Etait excusés : Sophie BRODUT, Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Lionel NORMANDIN et Gaëtan BUREAU

Etait absent : Marc LIONARD

Madame Ghislaine GUILLEMAIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Demande de Subvention au titres des Amendes de Police 2022 auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre des Amendes de Police 2022 dans la cadre de différents travaux liés à des opérations de conception d'abris voyageurs, de réalisation de parking, de petites opérations de sécurité et d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

Monsieur Le Maire indique le chiffrage des travaux correspondants, présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, soit :

- Montant HT des travaux de 14 981,95 euros
- Montant TTC des travaux de 17 978.34 euros

Monsieur Le Maire propose de solliciter le Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre du produit des amendes de police (aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, DECIDE :

- **De solliciter** une subvention de 40% du montant HT des travaux plafonnés à 50 000,00 euros HT (14 981,95€ HT), auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime, au titre du produit des amendes de police 2022 (aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité),
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures des documents concernant ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

